



## ATTESTATION DE CONFORMITÉ

EN VUE D'UNE HABILITATION DU LABORATOIRE AU TITRE DU PAIEMENT DU LAIT EN  
FONCTION DE SA COMPOSITION ET DE SA QUALITÉ HYGIÉNIQUE ET SANITAIRE

**LIAL RIOZ**  
**2, rue de l'Agriculture - Parc d'activité 3 R Rioz Nord-Est**  
**70190 RIOZ**

CQLL 2024 02 22 - 04 LIAL RIOZ ATTESTATION CNIEL

La Commission Qualité du Lait et Laboratoires (C.Q.L.L.) du CNIEL a étudié en sa séance **du 22 février 2024** le rapport d'audit réalisé au laboratoire **LIAL RIOZ le 15 novembre 2023**.

Au vu de ce rapport, la C.Q.L.L. a évalué le respect des dispositions prévues par l'arrêté du 9 novembre 2012, modifié par l'arrêté du 25 janvier 2019, et par l'accord interprofessionnel national du 16 février 2022, en ce qui concerne :

- les conditions de planification des prélèvements et des analyses,
- les conditions de collecte des échantillons,
- les contrôles à réaliser sur les conditions de prélèvement et de conservation des échantillons, et sur l'utilisation des résultats d'analyses destinés au paiement du lait,
- les conditions de réalisation des analyses (hors accréditation par le Cofrac).

La C.Q.L.L. conclut que le laboratoire :

- répond aux exigences réglementaires et interprofessionnelles en vigueur.**
- répond partiellement aux exigences réglementaires et interprofessionnelles en vigueur.**  
**La mise en place d'actions correctives est indispensable.**
- ne répond pas aux exigences réglementaires et interprofessionnelles en vigueur**, pour le motif suivant :

**audit complémentaire non satisfaisant et écarts critiques persistants.**

Le 14/03/2024,



Pascal CLEMENT,  
Président de la C.Q.L.L.

*Copie pour information aux membres de la C.Q.L.L.*